



Bulletin d'inscription

Marchés nocturnes 2025

Les jeudis 10 juillet et 7 août 2025, des marchés nocturnes se dérouleront de 17h00 à 23h30 avenue Paradis.

A retourner sept jours avant la date souhaitée à :

Mairie de Lourdes – A l'attention du Service Commerce – 2 rue de l'hôtel de ville – 65100 Lourdes

Ou par mail à economie.commerce@ville-lourdes.fr

Tél : 06.31.65.99.41 ou 06.76.15.25.23

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Mail :

Nom de l'entreprise : Linéaire souhaité :ml

Dates souhaitées :

Pièces à joindre impérativement

- Le bulletin d'inscription dûment complété,
- Un descriptif de votre activité et des produits vendus,
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant votre activité professionnelle en cours de validité,
- Une copie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité,
- Un justificatif d'inscription à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ou à la Mutualité Sociale et Agricole (MSA),
- La carte de commerçant ambulant est requise pour tous les commerçants non-résidents lourdaïsi inscrits auprès de la CCI ou de la CMA,
- Un extrait KBIS de moins de trois mois,
- Un chèque de caution de 80 euros libellé à de « La régie des droits de place » qui sera encaissé en cas d'annulation non avertie 48h à l'avance (sauf raison médicale et sur présentation d'un certificat médical contre indiquant la présence du jour manqué, ou décès sur présentation d'un justificatif).

En signant ce bulletin de participation, vous vous engagez à être présent aux dates choisies et à accepter le règlement des marchés nocturnes.

Lu et approuvé – Bon pour accord – Signature - Date